

SEMLIN

Cinq établissements semenciers classés « Maître Semencier Lin » 2021

Engagés dans une démarche d'amélioration continue pour fournir aux agriculteurs des semences certifiées de lin high tech, les coopératives AGRIAL, EXELIENCE, TERRE DE LIN et les ETS BRYGO ont reçu le 17 juin leur diplôme de « Maître Semencier Lin » 2021 par le SEMLIN. Nouveauté cette année, la SARL LINEA les a rejoints en remplissant toutes les conditions pour obtenir également ce label.

Un engagement pour approvisionner le marché en semences de qualité

Pour obtenir la distinction « Maître Semencier Lin », les établissements de semences doivent répondre à de nombreux critères impliquant les agriculteurs-multiplicateurs mais aussi et surtout tout le processus de triage et d'enrobage de la semence. Ces entreprises respectent à la fois la traçabilité, les modes de récolte et les techniques employées pour trier et traiter les semences. A toutes les étapes, elles s'engagent également à réaliser des contrôles de qualité pour mettre en marché des semences de haute technologie, c'est-à-dire à haut niveau de germination, quasi absentes de maladies, avec des traitements adaptés et un apport de zinc en limitant les émissions de poussières. Les entreprises souhaitant obtenir le label « Maître Semencier » sont auditées par SEMAE (l'Interprofession des semences et plants), qui vérifie que les établissements ont bien réalisé les améliorations attendues les années précédentes. C'est le principe de l'amélioration continue.

Une attention particulière sur l'état sanitaire des semences en 2021

Une graine donnant une plante, l'état sanitaire des semences est essentiel. L'utilisation de produits de phytoprotection est possible mais en veillant, dans tout le processus, du semis chez l'agriculteur multiplicateur à la mise en sac, à apporter de nombreuses précautions afin d'obtenir des semences à très haut potentiel. Les Maîtres Semenciers sont particulièrement attentifs à tous ces aspects et s'engagent à travailler toujours mieux. Les analyses le prouvent, les semences certifiées de lin high tech sont quasiment indemnes de maladie.

Cette démarche collective conduite par le SEMLIN a permis de récompenser cinq établissements « Maître Semencier ».

Villeneuve d'Ascq, le 13 juillet 2021

De nouveaux audits seront réalisés à l'occasion de la prochaine campagne en prêtant une attention particulière aux aspects sanitaires des semences et à la fluidité des graines dans le semoir.

Contacts :

Sophie MAYER – Directrice SEMLIN
02 35 71 06 44 – sophie.mayer@festal.coop

Rosine DEPOIX – Chargée de mission médias
01 42 33 88 29 - rosine.depoix@gnis.fr